

ELECTIONS : au Conseil de UFR MEDECINE.

Collège : A

Nombre de sièges à pourvoir : 11

Scrutin du 27-28 janvier 2022

LISTE DE CANDIDATURES

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. Chaque liste de candidatures est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe** (voir art. 4 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie¹ : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

Nom et prénom des candidats

N° 1 DELLAMONICA Jean

N° 2 ALUNNI Véronique

N° 3 HUMBERT Olivier

N° 4 SEITZ-POLSKI Barbara

N° 5 BRONSARD Nicolas

N° 6 BUREL-VANDENBOS Fanny

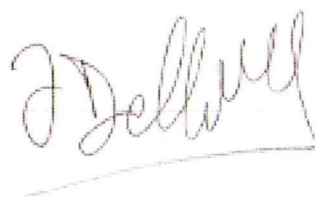
N° 7 DARMON David

N° 8 BAILLIF Stéphanie

N° 9 BREAUD Jean

N° 10 POMARES Christèle

N° 11 ILIE Marius



Fait à Nice, le 10 janvier 2022

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste : Jean Dellamonica

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom : DELLAMONICA. Jean

Tél. professionnel : 0492035510

Tél. personnel : 0661880779

Mail : jean.dellamonica@univ-cotedazur.fr

¹ Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote électronique.